

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouil
86600 Celle-Lévescault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 rue du Professeur Gargouil
86600 Celle-Lévescault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROFINS CEREP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds commercial

La note "Principes et méthodes comptables - Immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe aux comptes annuels indique que les fonds de commerce ne sont pas amortis en raison de l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation et font l'objet annuellement d'un test de dépréciation consistant à comparer leur valeur actuelle à leur valeur nette comptable. L'écart entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Nos travaux ont consisté à examiner les données sous-jacentes et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation, et à apprécier le caractère raisonnable de ces hypothèses au regard des informations disponibles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux nombres de factures prévues par cet article.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Lise Brun

COMPTES ANNUELS

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Sommaire

Page de garde.....	1
Sommaire.....	2
Page de garde Bilan.....	3
Bilan - Actif.....	4
Bilan - Passif.....	5
Page de garde CDR.....	6
Compte de résultat.....	7
Compte de résultat (suite).....	8
Intercalaire.....	9
Règles et méthodes comptables.....	10
Immobilisations.....	15
Amortissements.....	16
Provisions inscrites au bilan.....	17
Etat des échéances des créan.....	18
Charges à payer et Produits	19
Charges et produits constaté.....	20
Eléments constitutifs du fon.....	22
Nombre et valeur nominale de.....	23
Variation des capitaux propres.....	24
Précisions sur les charges e.....	25
Liste des filiales (portrait).....	26
Engagements hors bilan.....	27
Crédit-Bail.....	28

BILAN

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	643 897	566 551	77 346	202 300
Fonds commercial	2 233 516	0	2 233 516	2 233 516
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	2 877 413	566 551	2 310 862	2 435 816
Terrains	0	0	0	28 600
Constructions	120 847	7 433	113 414	5 769
Installations techniques, matériel	16 599 262	13 105 025	3 494 237	3 899 222
Autres immobilisations corporelles	7 404 054	4 250 891	3 153 163	4 295 428
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	97 266	0	97 266	429 190
TOTAL immobilisations corporelles	24 221 430	17 363 349	6 858 081	8 658 208
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	237 723	0	237 723	237 723
Autres immobilisations financières	16 800	0	16 800	16 800
TOTAL immobilisations financières	254 523	0	254 523	254 523
Total Actif Immobilisé (II)	27 353 365	17 929 900	9 423 466	11 348 547
Matières premières, approvisionnements	2 292 489	941 299	1 351 190	2 087 771
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 722 799	538 794	1 184 005	1 270 890
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	4 015 288	1 480 093	2 535 195	3 358 661
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	8 235 515	145 184	8 090 332	7 906 430
Autres créances	47 187 537	0	47 187 537	43 438 811
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	55 423 052	145 184	55 277 868	51 345 241
Valeurs mobilières de placement	11 918 956	0	11 918 956	0
dont actions propres:				
Disponibilités	9 123 569	0	9 123 569	17 581 539
TOTAL Disponibilités	21 042 525	0	21 042 525	17 581 539
Charges constatées d'avance	556 380	0	556 380	365 321
Total Actif Circulant (III)	81 037 245	1 625 277	79 411 968	72 650 761
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	184 471		184 471	63 803
Total Général (I à VI)	108 575 081	19 555 176	89 019 905	84 063 112

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 75 660	75 660	75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 837 504	10 837 504
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	7 567	7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	10 031 228	10 031 228
TOTAL Réserves	10 038 795	10 038 795
Report à nouveau	50 694 923	43 540 375
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 782 469	7 154 548
Subventions d'investissement	53 763	93 166
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	76 483 115	71 740 049
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	294 423	175 712
Provisions pour charges	1 993 748	1 533 687
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 288 171	1 709 400
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 339	325 177
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	3 342	3 342
TOTAL Dettes financières	7 681	328 519
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 151 381	1 158 771
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 928 141	3 307 532
Dettes fiscales et sociales	3 879 362	3 693 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 266	429 190
Instrument financier à terme	0	0
Autres dettes	1 354 983	1 129 453
TOTAL Dettes d'exploitation	9 360 134	9 718 887
Produits constatés d'avance	771 840	419 881
TOTAL DETTES (IV)	10 139 656	10 467 287
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	108 963	146 376
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	89 019 905	84 063 112

COMPTE DE RESULTAT

EUROFINS CEREP

2 rue du professeur Gargouïl 86600 CELLE L'EVESCAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	4 840 355	36 134 677	40 975 031	40 457 266
Chiffres d'affaires nets	4 840 355	36 134 677	40 975 031	40 457 266
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			123 792	30 537
Reprises sur amortissements et provisions			188 002	2 884 479
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			1 878	0
Autres produits			810 626	939 476
Total des produits d'exploitation (I)			42 099 329	44 311 757
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			8 591	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 461 398	5 421 482
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			795 821	374 783
Autres achats et charges externes			12 789 944	17 207 081
Impôts, taxes et versements assimilés			347 233	350 606
Salaires et traitements			9 050 870	9 299 437
Cotisations sociales			3 716 683	3 993 121
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	2 365 257	2 409 557
		Dotations aux dépréciations	8 466	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations		127 902	208 559
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		122 988	245 022
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			58 794	0
Autres charges			3 510 695	299 776
Total des charges d'exploitation (II)			38 364 641	39 809 423
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 734 689	4 502 334
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	1 502 746
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 020 714	0
Autres intérêts et produits assimilés			508 205	292 230
Reprises sur dépréciations			0	253 351
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières			0	0
Total des produits financiers (V)			1 528 919	2 048 327
Dotations financières aux amortissements et provisions			213 435	69 005
Intérêts et charges assimilées			9 833	0
Différences négatives de change			0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			223 268	69 005
RÉSULTAT FINANCIER			1 305 650	1 979 322
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 040 339	6 481 656

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)	14 543	349 394
Charges exceptionnelles (VIII)	504 683	51 256
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-490 140	298 138
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	435 689	301 393
Impôts sur les bénéfices (X)	-667 959	-676 146
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	43 642 790	46 709 479
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	38 860 322	39 554 931
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	4 782 469	7 154 548

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

EUROFINS CEREP

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025

dont le total est 89 019 905 € et le résultat s'élève à 4 782 469 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a) l'entrée en vigueur du nouveau règlement ANC 2022-06
Cf chapitre III. Changement de méthode comptable

II. CONTINUITE D'EXPLOITATION

La société n'a pas détecté de risque de non continuité d'exploitation au regard des résultats de l'exercice.

III. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

a) Entrée en vigueur du nouveau règlement ANC n°2022-06

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- § L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- § La suppression de la technique du transfert de charge
- § La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- § L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2025 les principaux effets observés sur notre Société suite à l'application de ce règlement sont les suivants :

Les transferts de charges, qui apparaissent en chiffre d'affaires à partir de 2025, s'élevaient à 2 575 980 € en 2024.

Les transferts de charges, qui apparaissent en moins des charges d'exploitation à partir de 2025, s'élevaient à 94 903 € en 2024.

Les transferts de charges, qui apparaissent en subvention à partir de 2025, s'élevaient à 30 167 € en 2024.

Le résultat exceptionnel qui est comptabilisé en exploitation à partir de 2025 était de de 298 138 € en 2024.

b) Autres changements de méthode comptable à l'initiative de la société

Suite à l'application du nouveau règlement ANC, la société en a profité pour revoir l'utilisation de certains comptes. Ainsi les redevances de marque facturées par le groupe sont désormais comptabilisées en autres charges d'exploitation, contre en autres achats et charges externes pour l'exercice précédent.

En 2024, le montant des redevances de marque facturées par le groupe s'élevait à 1 443 000 €.

IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

· Logiciels	3 ans
· Constructions	20 ans
· Installations techniques, matériels et outillages	5 à 8 ans
· Installations générales agencements, aménagements	10 ans
· Matériel de transport	5 ans
· Matériel de bureau et informatique	3 ans
· Mobilier	5 à 8 ans

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilages pharmacologique.

Fonds de commerce

Le(s) fonds de commerce a/ont une durée d'utilisation non limitée et par conséquent n'est/ne sont pas amorti(s).

Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur et à minima une fois par exercice à la clôture des comptes.

Si la valeur actuelle du/des fond(s) de commerce devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est déterminée par un calcul basé sur les flux futurs de trésorerie actualisés (méthode DCF). Les principales hypothèses utilisées sont un taux d'actualisation de 7.42% et un taux de croissance à long terme de 1,50%.

2) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

4) STOCKS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main d'oeuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

5) *CREANCES*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les dépréciations constatées sont individualisées en fonction du risque d'irrecouvrabilité de chaque créance.

Par ailleurs, pour les autres créances clients, une dépréciation forfaitaire est constatée sur la base de la balance âgée clients. Les taux de dépréciation sont croissants, proportionnellement au nombre de jours de retard de règlement par facture.

6) *PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'évènements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

7) *ENGAGEMENTS*

Les engagements de la société en matière de retraites sont comptabilisés sous forme d'une provision pour charges. La provision inclut les écarts actuariels et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- probabilité de survie : selon les tables de mortalité établies par l'INSEE F 2017-2019
- taux de turn-over : entre 0% et 15% selon l'âge
- taux d'inflation des salaires : entre 2% et 4% selon l'âge
- taux d'actualisation financière : 3,72 %
- taux moyen des charges sociales cadres : 42%
- taux moyen des charges sociales non cadres : 24%
- convention collective applicable : Industrie pharmaceutique

En vertu de la recommandation n°2013.02 du 7 novembre 2013 de l'ANC autorisant l'application d'IAS19 révisé dans les comptes sociaux, la société a évalué ses engagements de retraite selon la méthode 2 et a comptabilisé les écarts actuariels immédiatement et intégralement en résultat, en résultat financier.

8) *PROVISION POUR PERTE DE CHANGE ET OPERATIONS EN DEVISES*

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes. Les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

9) *CHIFFRE D'AFFAIRES*

La société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés au prorata

temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

V. AUTRES INFORMATIONS

1) *PARTIES LIEES*

L'ensemble des opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales.

2) *VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE*

Catégorie d'activité	CA 2025 (en k€)
Prestation de services	40975
TOTAL	40 975

3) *IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE*

La société est incluse dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société :

EUROFINS SCIENTIFIC SE

Val Fleuri 23

1526Luxembourg

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site d'Eurofins : www.eurofins.com

4) *REGIME FISCAL*

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la mère intégrante est la société EUROFINS SCIENTIFIC SE.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt est supporté personnellement et définitivement par Eurofins Scientific SE. Cette dernière reverse à la société les crédits d'impôts obtenus de son fait.

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est donc comptabilisée dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le montant de l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 607 161 €.

Les déficits reportables au 31/12/2025 s'élèvent à 0 € dont 0 € nés avant l'intégration fiscale.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Certaines dépenses supportées par la société ouvrent droit au crédit d'impôt recherche.

Le produit de crédit d'impôt est comptabilisé au fur et à mesure des dépenses éligibles engagées dans l'année. Au titre de l'exercice, le crédit d'impôt s'est élevé à 600 957 €.

A la clôture, la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 2 337 483 €.

5) *EFFECTIF MOYEN*

L'effectif moyen présenté est la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile. L'effectif moyen par catégorie employé pendant l'exercice est le suivant :

Catégorie d'effectifs	
Cadres	66
Non cadres	131
TOTAL	197

VI. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	3 285 117	0	91 025	
	Terrains	28 600	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 862	0	114 986	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 636 309	0	747 984	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	3 595 135	0	0	
	Matériel de transport	4 746	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 584 519	0	53 665	
	Emballages récupérables et divers	2 270 147	0	40 049	
	Immobilisations corporelles en cours	429 190	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		24 554 508	0	956 683	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	254 523	0	0	
TOTAL (IV)		254 523	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		28 094 148	0	1 047 708	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	498 729	2 877 413	0
	Terrains	0	28 600	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	120 847	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	785 031	16 599 262	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	88 764	3 506 371	0
	Matériel de transport	0	0	4 746	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	55 443	1 582 741	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	2 310 196	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	331 924	97 266	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		0	1 289 761	24 221 430	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	254 523	0
TOTAL (IV)		0	0	254 523	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	1 788 490	27 353 365	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		849 301	7 629	290 379	566 551		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	6	0	6		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	93	7 334	0	7 427		
Installations techniques, matériels et outillages		11 918 572	1 955 168	768 715	13 105 025		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	1 824 714	249 563	76 764	1 997 513		
	Matériel de transport	2 244	949	0	3 193		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 299 128	144 607	53 565	1 390 170		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		15 044 751	2 357 628	899 044	16 503 335		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		15 894 052	2 365 257	1 189 423	17 069 886		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M. Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	109 952	0	0	109 952
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	63 803	120 668	0	184 471
Provisions pour pensions	1 533 687	1 745 230	1 601 001	1 677 916
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 957	640 037	326 162	315 832
TOTAL (II)	1 709 400	2 505 935	1 927 163	2 288 171
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	851 548	8 466	0	860 014
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	1 461 039	103 294	84 240	1 480 093
Provisions sur comptes clients	157 024	24 608	36 448	145 184
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	2 469 611	136 368	120 688	2 485 291
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 179 011	2 642 303	2 047 851	4 773 462
Dont dotations et reprises d'exploitation		259 356	188 002	
Dont dotations et reprises financières		213 435	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		324 205	14 543	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Un reclassement de compte à compte a eu lieu en 2025, pour un montant de 1 845 307 EUR et justifie l'écart de la réconciliation.

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	237 723	0	237 723	
		Autres immos financières	16 800	0	16 800	
		TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	254 523	0	254 523	
		Clients douteux ou litigieux	83 292	83 292	0	
		Autres créances clients	8 152 224	8 152 224	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	5 246	5 246	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 403	5 403	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	133 363	133 363	0	0	
	Autres impôts	0	0	0	0	
	Etat - divers	0	0	0	0	
		Groupes et associés	46 490 541	44 673 242	1 817 299	
		Débiteurs divers	552 983	552 983	0	
		TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	55 423 052	53 605 753	1 817 299	
		Charges constatées d'avance	556 380	556 380	0	
		TOTAL DES CREANCES	56 233 955	54 162 133	2 071 822	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	4 339	4 339	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts et dettes financières divers	3 342	3 342	0	0
		Fournisseurs et comptes rattachés	2 928 141	2 928 141	0	0
		Personnel et comptes rattachés	2 421 282	2 421 282	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 273 233	1 273 233	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	24 682	24 682	0	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0	0
	Autres impôts	160 165	160 165	0	0	0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 266	46 266	0	0
		Groupes et associés	0	0	0	0
		Autres dettes	2 506 364	2 506 364	0	0
		Dette représentative de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	771 840	771 840	0	0
		TOTAL DES DETTES	10 139 656	10 139 656	0	0
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 151 381
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 129 951
Dettes fiscales et sociales	2 998 436
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	46 266
Autres dettes	0
Total	5 326 035

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	962 309
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	17 392
Disponibilités	0
Total	979 701

Éléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
Droit au bail		
Éléments achetés avec protection juridique	2 233 516	N/A
Éléments achetés sans protection juridique		
Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
Éléments reçus en apport		
Total	2 233 516	

Le(s) fonds de commerce ne sont/ n'est pas amorti(s)

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Crés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2025	Valeur nominale
Actions ordinaires	5 044			5 044	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	5 044	0	0	5 044	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	75 660						75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 837 504						10 837 504
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	7 567						7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	10 031 228						10 031 228
Report à nouveau	43 540 375				7 154 548		50 694 923
Résultat de l'exercice N-1	7 154 548				-7 154 548		0
Résultat de l'exercice N	0	4 782 469					4 782 469
Subventions d'investissement	93 166		39 403				53 763
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	71 740 049	4 782 469	39 403	0	0	0	76 483 115

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice					0